

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 23 janvier 2024 à 19h30 à l'Hôtel de ville sis au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Julie Paradis, Lyndsay Simard, Michel Proulx, Marcel Guérin, et Jacques Bouchard, sous la présidence du maire, Bernard Daoust

Est absent :

Loïc Dewavrin, conseiller municipal

Sont également présents :

Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Chantal Primeau, directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, Bernard Daoust, déclare la séance légalement ouverte.

Le président informe également les personnes présentes que la séance est captée de façon audio et vidéo et que l'enregistrement sera disponible en différé sur le site internet de la Municipalité.

2024-01-01 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 janvier 2024

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 janvier 2024 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 janvier 2024

2. Procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 et des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 (budget et programme triennal d'immobilisation 2024-2026) et de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 20 décembre 2023 au 23 janvier 2024

3.2 Demandes de subventions, financement et autres

3.2.1 Maison des jeunes de Les Cèdres : demande de gratuité de la salle des Bâisseurs

3.2.2 Léa Proulx : demande de subvention à l'élite - Passion Flag Football

- 3.23 Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges – quote-part année 2024
- 3.3 Acceptation des dépenses pour dons et subventions pour l'année 2024
- 3.4 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes : autorisation au greffier-trésorier
- 3.5 Autorisation d'un transfert au montant de 15 000\$ provenant du surplus non affecté à la réserve financière pour pourvoir aux dépenses liées à la tenue des élections municipales
- 4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire**
 - 4.1 Plan directeur du canal de Soulanges : approbation
- 5. Règlements municipaux**
 - 5.1 Avis de motion - règlement numéro 383-8-2024 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats afin de mettre à jour la description de postes
 - 5.2 Avis de motion - règlement numéro 508-2024 concernant l'adoption d'un programme d'aide à la rénovation et restauration de bâtiments pour l'année 2024
 - 5.3 Avis de motion - règlement numéro 395-21-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses grilles de spécifications H-1, H-2, H-3, H-4, H-5, H-7, H-8, H-9, H-10, H-11, H-12, H-13, H-14, H-15, H-16, H-17, H-18-2, H-18-3, H-18-4, H-18-5, H-18-6, H-18-7, H-18-8, H-18-9, H-18-10, H-18-11, H-18-14, H-19, H-20 et H-21 afin de retirer la densité exprimée en logement par hectare conformément au plan d'urbanisme numéro 304-2008
 - 5.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 395-21-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses grilles de spécifications H-1, H-2, H-3, H-4, H-5, H-7, H-8, H-9, H-10, H-11, H-12, H-13, H-14, H-15, H-16, H-17, H-18-2, H-18-3, H-18-4, H-18-5, H-18-6, H-18-7, H-18-8, H-18-9, H-18-10, H-18-11, H-18-14, H-19, H-20 et H-21 afin de retirer la densité exprimée en logement par hectare conformément au plan d'urbanisme numéro 304-2008
 - 5.5 Adoption du règlement numéro 505-2023 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2024
 - 5.6 Adoption du règlement numéro 507-2023 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Municipalité des Cèdres pour l'année 2024
- 6. Affaires municipales**
 - 6.1 Mise en œuvre d'une stratégie de développement industriel : zone industrielle I-1 constituant le pôle logistique de Les Cèdres
- 7. Affaires juridiques et greffe**
 - 7.1 Dépôt d'un certificat du greffier-trésorier suivant la tenue d'une procédure de registres
- 8. Ressources matérielles et immobiliers**
 - 8.1 Dunton Rainville avocats : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour l'année 2024

- 8.2 DHC avocats: allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour l'année 2024
- 8.3 Paysagiste de chez nous : contrat de service d'entretien paysager des arbres, arbustes et massif floraux – saison 2024
- 8.4 MEi assainissement : contrat pour la fourniture et l'installation d'un bassin de rétention ainsi que d'une station de dosage dans le cadre du projet de filtres au sable vert
- 8.5 PG Solutions : acquisition d'une licence du module « Transphère – Taxation SFM

9. Ressources humaines

- 9.1 Embauche d'un chef d'équipe et de surveillants de patinoires (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour les parcs Daviau, Colibris et Optimiste
 - 9.1.1 Mathis Larivière à titre de chef d'équipe pour la surveillance des patinoires
 - 9.1.2 Elliot Sarrazin à titre de surveillant de patinoires
 - 9.1.3 Mathias Robichaud à titre de surveillant de patinoires
 - 9.1.4 Antoine Robichaud à titre de surveillant de patinoires
- 9.2 Embauche de Fritz Desanges à titre de contremaître du Service des travaux publics
- 9.3 Autorisation de signature – transaction - règlement du grief P6325-2022-0001

10. Loisirs, culture et vie communautaire

- 10.1 Activités et événements prévus en 2024

11. Service de sécurité incendie

- 11.1 Demande de participation à La Semaine de la prévention des incendies - octobre 2024
- 11.2 Demande de participation à diverses activités du service de sécurité incendie, civile et des premiers répondants pour l'année 2024

12. Services techniques et infrastructures

- 12.1 Abrogation de la résolution numéro 2022-09-409 : levée partielle de l'interdiction de circuler sur la montée Léger

13. Divers et correspondance

Période des questions aux citoyens

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2024-01-02 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 et des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 (budget et programme triennal d'immobilisation 2024-2026) et de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 et des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 (budget et programme triennal d'immobilisation 2024-2026) et de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 et renoncent à leur lecture;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 et des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 (budget et programme triennal d'immobilisation 2024-2026) et de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 soient adoptés le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2024-01-03 Acceptation des comptes du 20 décembre 2023 au 23 janvier 2024

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 20 décembre 2023 au 23 janvier 2024 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes à payer dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiements (par chèques, dépôts directs, débits directs)	368 595.19\$
▪ Salaires versés – paies numéros 48 à 52-2023	376 814.07 \$
▪ Contribution de l'employeur	69 603.06 \$

QUE le Conseil autorise le greffier-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-01-04 Maison des jeunes de Les Cèdres : demande de gratuité de la salle des Bâtisseurs

ATTENDU la levée de fonds pour la Société Canadienne du Cancer (Relais pour la vie) organisée conjointement par la Maison des Jeunes de Les Cèdres et Espace Jeunesse en marche qui se déroulera le 20 avril 2024 ;

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes de Les Cèdres demande la gratuité de la salle des Bâtisseurs pour la tenue de la levée de fonds ;

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes de Les Cèdres est un organisme reconnu par la Municipalité ;

ATTENDU la mission de la levée de fonds;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

DE VERSER une commandite à la Maison des Jeunes de Les Cèdres au montant de 344.93\$ (taxes incluses) afin de soutenir le coût de la location de la salle des Bâtisseurs dans le cadre de la levée de fonds pour la Société Canadienne du Cancer qui se déroulera le 20 avril 2024.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-01-05 Léa Proulx : demande de subvention à l'élite - Passion Flag Football

ATTENDU la demande de subvention à l'élite pour Léa Proulx, membre de l'équipe Passion Flag Football du Collège Bourget ;

ATTENDU QUE Léa Proulx a participé au tournoi international de Flag Football qui s'est déroulé du 11 au 15 janvier dernier à Orlando, en Floride;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE VERSER une subvention de 250\$ à Léa Proulx conformément à la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2024-01-06 Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges – quote-part année 2024

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges prévoit accorder une aide financière à l'organisme sans but lucratif Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges afin de développer des modèles pour favoriser l'innovation, tenter de résoudre la crise du logement dans la région et à répartir cette contribution entre toutes les municipalités locales selon le tableau de répartition des quotes-parts établies;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a déjà versé à la MRC le montant de sa contribution indiquée en regard de son nom dans la répartition des quotes-parts; laquelle est comprise dans sa quote-part des dépenses de la MRC de l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'AVISER la MRC de Vaudreuil-Soulanges que la Municipalité des Cèdres approuve, conformément au tableau de la répartition des quotes-parts pour l'année 2024, l'aide financière accordée à l'organisme Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges aux fins de développer des modèles pour pallier à la crise actuelle du logement dans la région.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-01-07 Adoption de dépenses pour dons et subventions pour l'année 2024

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER le paiement sur présentation de pièces justificatives, les dons, subventions et frais de représentation pour l'année 2024 suivants :

Contributions	
École secondaire de la Cité des Jeunes et École secondaire Échos	400\$
Paroisse St-Joseph de Soulanges (feuilleton paroissial)	210\$
Maison des soins palliatifs (campagne de poinsettias et autres)	700\$
École Marguerite-Bourgeoys	1 000\$
Club Optimiste Les Cèdres	500\$
Maison des jeunes	25 000\$

Frais de représentation	
Association des gens d'affaires de Soulanges	250\$

Publicité	
Événements / cahiers spéciaux	500\$

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-01-08

Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – autorisation au greffier-trésorier

ATTENDU la présentation par le greffier-trésorier de la liste des personnes et immeubles dont les taxes imposées n'ont pas été payées, incluant les droits sur les mutations, en date du 18 janvier et du 23 janvier 2024;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), une municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1039 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), la Municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ENTÉRINER l'autorisation au directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à transmettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges en date du 19 janvier 2024, la liste des immeubles mis en vente pour le non-paiement des taxes municipales annexée aux présentes, déposée aux membres du Conseil et faisant partie intégrante de la présente résolution;

QUE cette vente aura lieu le **11 avril 2024** à moins que les arrérages, les intérêts, les pénalités et les frais en aient été payés au préalable;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à offrir, au nom de la Municipalité des Cèdres, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra, le **11 avril 2024**;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Cèdres à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la Municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé;

D'AUTORISER l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées au 19 janvier 2024, et ce sujet à la vente à l'enchère.

Adopté à l'unanimité

2024-01-09 Autorisation d'un transfert au montant de 15 000\$ provenant du surplus non affecté à la réserve financière pour pourvoir aux dépenses liées à la tenue des élections municipales

ATTENDU le règlement numéro 486-2022 décrétant la création d'une réserve financière pour pourvoir aux dépenses liées à la tenue des élections municipales ;

ATTENDU QUE le règlement prévoit que la réserve financière est constituée d'une somme de 15 000\$ par année provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté et des intérêts produits ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER le transfert d'un montant de 15 000\$ provenant du surplus non affecté à la réserve financière pour pourvoir aux dépenses liées à la tenue des élections municipales.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense et qu'un transfert soit effectué au règlement numéro 486-2022.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-01-10 Plan directeur du canal de Soulanges : approbation

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) a présenté à la Municipalité des Cèdres un plan directeur pour le réaménagement du canal de Soulanges;

ATTENDU QUE ce plan comprend un réaménagement de l'Écluse 4, du Bief du bassin, du Bief Saint-Féréol, du Bief Saint-Dominique et du Pôle Petit Pouvoir;

ATTENDU QUE le plan proposé est ambitieux et nécessite la collaboration du ministère des Transports et de la mobilité durable, de la MRCVS et des municipalités longeant le Canal;

ATTENDU QUE les citoyens de la Municipalité seront consultés par la MRCVS dans les prochains mois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'APPROUVER le plan directeur du canal de Soulanges, et ce conditionnellement aux conditions ici-bas énoncées :

1) Écluse 4 :

- Incorporation d'une signalétique verticale distinctive et intégrer un marquage spécifique sur la chaussée de la route 338 pour orienter et informer efficacement les usagers aux stationnements et accès au Parc;

2) Bief du bassin :

- Éliminer les perspectives visuelles directes sur les étangs d'épuration aérés et initier une étude historique pour un enrichissement contextuel et culturel ;
- Intégrer une proposition de structure artistique et d'interprétation valorisant l'historique de l'ancienne centrale électrique ;
- Aménager une passerelle surélevée en remplacement du tracé de la piste de contournement proposée sur le périmètre du bassin ;

3) Bief Saint-Féréol - son importance comme porte d'entrée emblématique du village nécessite un réexamen de l'aménagement proposé pour une intégration harmonieuse notamment:

- Intégrer un bâtiment d'accueil plutôt qu'une halte ;
- Considérer la venue de la nouvelle école primaire et les implications sur la circulation, la sécurité et la vie communautaire;
- Bonifier et mettre en valeur les lieux au moyen de mobilier, de structure, d'un bâtiment d'accueil ainsi que des activités tout au long de l'année ;
- Intégrer le stationnement au nord de l'intersection du canal à la dynamique des aménagements et le définir à titre de lieu privilégié pour le stationnement de véhicules;

4) Pour le Petit Pouvoir - en tant que pôle de la Municipalité :

- Aménager un quai le long du fleuve pour les plaisanciers-excursionnistes en provenance du noyau villageois et de la rive sud du fleuve ;
- Planifier une zone de débarcadère à l'usage de navettes fluviales ;
- Repenser le concept sur la gestion de la circulation et des espaces de stationnement afin de répondre à un plus grand achalandage et une capacité d'accueil d'adaptée ;
- Bonifier les points de vue et perspectives visuelles sur le fleuve et à partir du fleuve ;
- Amélioration de son insertion dans le milieu environnant ;
- Intégrer un traitement de surface distinctif sur le pavage et une animation visuelle et signalétique innovante sur le chemin du Fleuve dans l'aire du pôle du Petit Pouvoir afin de marquer les lieux.

Adopté à l'unanimité

2024-01-11 Avis de motion - règlement numéro 383-8-2024 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats afin de mettre à jour la description de postes

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] Le conseiller, Michel Proulx, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 383-8-2024 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats afin de mettre à jour la description de postes;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2024-01-12 Avis de motion et projet de règlement numéro 508-2024 concernant l'adoption d'un programme d'aide à la rénovation et restauration de bâtiments pour l'année 2024

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] Le conseiller, Michel Proulx, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 508-2024 concernant l'adoption d'un programme d'aide à la rénovation et restauration de bâtiments pour l'année 2024;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2024-01-13 **Avis de motion - règlement numéro 395-21-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses grilles de spécifications H-1, H-2, H-3, H-4, H-5, H-7, H-8, H-9, H-10, H-11, H-12, H-13, H-14, H-15, H-16, H-17, H-18-2, H-18-3, H-18-4, H-18-5, H-18-6, H-18-7, H-18-8, H-18-9, H-18-10, H-18-11, H-18-14, H-19, H-20 et H-21 afin de retirer la densité exprimée en logement par hectare conformément au plan d'urbanisme numéro 304-2008**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] La conseillère, Julie Paradis, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 395-21-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses grilles de spécifications H-1, H-2, H-3, H-4, H-5, H-7, H-8, H-9, H-10, H-11, H-12, H-13, H-14, H-15, H-16, H-17, H-18-2, H-18-3, H-18-4, H-18-5, H-18-6, H-18-7, H-18-8, H-18-9, H-18-10, H-18-11, H-18-14, H-19, H-20 et H-21 afin de retirer la densité exprimée en logement par hectare conformément au plan d'urbanisme numéro 304-2008;
- [2] Par la même occasion, le greffier-trésorier demande d'être dispensé de la lecture de ce projet de règlement puisqu'une copie de celui-ci a été remise aux élus municipaux au moins deux jours juridiques avant la présente séance.

2024-01-14 **Adoption du premier projet de règlement numéro 395-21-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses grilles de spécifications H-1, H-2, H-3, H-4, H-5, H-7, H-8, H-9, H-10, H-11, H-12, H-13, H-14, H-15, H-16, H-17, H-18-2, H-18-3, H-18-4, H-18-5, H-18-6, H-18-7, H-18-8, H-18-9, H-18-10, H-18-11, H-18-14, H-19, H-20 et H-21 afin de retirer la densité exprimée en logement par hectare conformément au plan d'urbanisme numéro 304-2008**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 395-2016 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 11 mai 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et que le règlement de zonage numéro 395-2016 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire arrimer ses grilles avec ce qui est prescrit au plan d'urbanisme pour les zones situées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QU'un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 23 janvier 2024 conformément à l'article 445 du Code municipal;

ATTENDU QU'un projet de règlement doit être adopté conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une copie du premier projet de règlement a été dûment remise à tous les membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le premier projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 395-21-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses et ses grilles de spécifications H-1, H-2, H-3, H-4, H-5, H-7, H-8, H-9, H-10, H-11, H-12, H-13, H-14, H-15, H-16, H-17, H-18-2, H-18-3, H-18-4, H-18-5, H-18-6, H-18-7, H-18-8, H-18-9, H-18-10, H-18-11, H-18-14, H-19, H-20 et H-21 afin de retirer la densité exprimée en logement par hectare conformément au plan d'urbanisme numéro 304-2008

QUE le texte du règlement numéro 395-21-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2024-01-15 Adoption du règlement numéro 505-2023 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2024

ATTENDU les dispositions spécifiques de la Loi sur le Code municipal (L.R.Q. c. C-19) et de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1) relatives à l'imposition de taxes et de tarifs et notamment les articles 557 et suivants de la Loi du Code municipal et les articles 232, 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit déterminer les redevances municipales exigibles conformément au budget de l'exercice financier 2024 ;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 8 décembre 2023 décrétant la séance extraordinaire pour l'adoption du budget pour l'exercice financier 2024, le 20 décembre 2023 à 19h;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Julie Paradis;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023;

Il est proposé par Lynsday Simard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de
Règlement numéro 505-2023 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2024

QUE le texte du règlement numéro 505-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2024-01-16 Adoption du règlement numéro 507-2023 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Municipalité des Cèdres pour l'année 2024

ATTENDU QU'en vertu des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, ses services ou ses activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de se prévaloir des pouvoirs qui lui sont conférés en imposant une tarification pour les biens, les services et les activités fournis par la Municipalité des Cèdres;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer la tarification des biens, services et activités de la Municipalité pour l'année 2024;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Michel Proulx;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le conseiller, Michel Proulx, a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 507-2023 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Municipalité des Cèdres pour l'année 2024

QUE le texte du règlement numéro 507-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2024-01-17 Mise en œuvre d'une stratégie de développement industriel : zone industrielle I-1 constituant le pôle logistique de Les Cèdres

ATTENDU la croissance des dépenses de fonctionnement de la Municipalité plus particulièrement dans un contexte économique inflationniste ;

ATTENDU la nécessité d'offrir aux citoyens des services adaptés et concurrentiels dans le respect de leurs besoins et des normes toujours plus exigeantes (qualité de l'eau, service de sécurité incendie, gestion des infrastructures et du réseau routier, etc.) ;

ATTENDU QUE le périmètre d'urbanisation de la Municipalité ne dispose d'aucune réserve foncière permettant le développement en milieu urbain ;

ATTENDU l'impossibilité d'accroître l'assiette fiscale de la Municipalité en raison des restrictions réglementaires aux niveaux régional, métropolitain et provincial sur le développement résidentiel, commercial et industriel ;

ATTENDU la zone agricole désignée par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* touchant la quasi-totalité du territoire de la Municipalité et qui circonscrit également le périmètre d'urbanisation ;

ATTENDU QUE la propriété de la Compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique (CFCP) formant la zone I-1 est identifiée à titre de pôle logistique à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la propriété de la CFCP constitue la seule réserve foncière industrielle développable sur le territoire de la Municipalité et qu'il reste à ce jour inexploité à son potentiel ;

ATTENDU QUE l'entente relative au projet de complexe intermodal de la CFCP signée le 10 juin 2008 doit être revue pour tenir compte des réalités et des enjeux en matière d'aménagement, d'environnement et socio-économiques actuels ;

ATTENDU QUE ce projet a un impact direct et significatif sur le milieu de vie des citoyens;

ATTENDU la nécessité d'impliquer les différents paliers de gouvernement et les partenaires clés à la mise en œuvre d'une stratégie de développement industriel pour la zone I-1 du territoire ;

POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par Jacques Bouchard

Michel Proulx demande le vote.

Michel Proulx : contre
Jacques Bouchard : pour
Lyndsay Simard : pour

Marcel Guérin : pour
Julie Paradis : pour

Résultat : 1 contre / 4 pour

Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil municipal désire planifier la mise en œuvre d'une stratégie de développement industriel de la zone industrielle I-1 en tenant compte des enjeux en matière d'aménagement, d'environnement et socio-économiques actuels ;

QUE les paliers de gouvernement ainsi que les partenaires clés à la réalisation d'une stratégie de développement industriel soient informés des intentions de la Municipalité;

QUE la présente résolution soit transmise à Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, à Marilyne Picard, députée de Soulanges, à Keith Creel, président et directeur général de Canadian pacifique et Kansas city Southern (CPKC), à Patrick Bousez, préfet de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges et à Guy Pilon, président du DEV de Vaudreuil-Soulanges.

Adopté sur division

2024-01-18 Dépôt d'un certificat du greffier-trésorier suivant la tenue d'une procédure de registres

CONFORMÉMENT à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier-trésorier dépose le certificat relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement suivant :

- Règlement numéro 504-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 69 000\$ relatif à la construction de 2 installations septiques privées

QUE le règlement numéro 504-2023 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

2024-01-19 Dunton Rainville avocats : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour l'année 2024

ATTENDU l'expertise du cabinet Dunton Rainville avocats dans les dossiers de la Municipalité;

ATTENDU la pertinence de se doter, annuellement, d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour différents dossiers;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'OCTROYER pour l'année 2024, une banque de 100 heures au taux horaire de 210\$ au cabinet Dunton Rainville avocats pour un montant jusqu'à concurrence de 21 000\$ (taxes en sus), et ce relativement à des besoins en assistance juridique dans différents dossiers municipaux.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-01-20 DHC avocats: allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour l'année 2024 (LECTURE PAR LYND SAY SIMARD)

ATTENDU les besoins juridiques occasionnels en urbanisme, droit civil et dans différents dossiers municipaux;

ATTENDU la pertinence de se doter d'une banque d'heures d'honoraires professionnels;

ATTENDU l'expertise du cabinet DHC avocats;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER pour l'année 2024, une banque de 100 heures au taux horaire de 125\$ au cabinet DHC avocats pour un montant jusqu'à concurrence de 12 500\$ (taxes en sus) relativement à des besoins en assistance juridique dans différents dossiers municipaux.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-01-21 Paysagiste de chez nous : contrat de service d'entretien paysager des arbres, arbustes et massif floraux – saison 2024

ATTENDU la pertinence de se doter, annuellement, d'un service d'entretien paysager des arbres, arbustes et massifs floraux municipaux ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour le service d'entretien paysager des arbres, arbustes et massifs floraux pour l'année 2024 à Paysagiste de chez nous au montant de 31 200\$ (taxes en sus);

QUE le contrat est d'une durée de 24 semaines soit du 8 mai au 21 octobre 2024.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-01-22 MEI assainissement : contrat pour la fourniture et l'installation d'un bassin de rétention ainsi que d'une station de dosage dans le cadre du projet de filtres au sable vert

ATTENDU la résolution numéro 2023-11-425 octroyant un contrat pour la fourniture et l'installation de deux bassins de rétention ainsi que d'une station de dosage dans le cadre du projet de filtres au sable vert à Mei assainissement ;

ATTENDU les améliorations apportées aux pompes afin d'assurer une meilleure durabilité et un meilleur contrôle des débits;

ATTENDU la réception d'une nouvelle évaluation budgétaire de MEI assainissement suite à ces modifications ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'installation d'un bassin de rétention ainsi que d'une station de dosage dans le cadre du projet de filtres au sable vert à Mei Assainissement au montant total de 112 845\$ (taxes en sus) tel qu'il appert à l'offre de service numéro S-223-256 daté du 17 janvier 2024;

D'ABROGER la résolution numéro 2023-11-425.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 491-2022 (financement à long terme d'activités d'investissements) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-01-23 PG Solutions : acquisition d'une licence du module « Transphère » - taxation SFM

Projet numéro 2024-400-01

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite retirer le mode de paiement par carte de crédit au comptoir de l'hôtel de ville ;

ATTENDU QUE les frais de transaction représentent une dépense municipale en hausse annuellement et sont supportés par l'ensemble de la population dont la majorité ne bénéficie pas des avantages que procurent la carte de crédit pour son utilisateur ;

ATTENDU la pertinence d'offrir un service de paiement par carte de crédit et de virement bancaire en ligne aux citoyens ;

ATTENDU QUE le paiement en ligne réduit les coûts associés au mode de paiement par carte de crédit ;

ATTENDU QUE le contrat est octroyé de gré à gré en conformité du règlement de gestion contractuelle ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'OCTROYER à PG Solutions le contrat d'acquisition de la plateforme de paiement infonuagique ACCEO Transphère – volet taxation au montant de 1 850\$ (taxes en sus) relatif à l'installation et la formation;

D'ACCEPTER les frais d'utilisation annuel - récurrent au montant de 1 118\$ (taxes en sus) ainsi que les frais additionnels par transaction d'encaissement si applicable, et ce tel qu'il appert à la soumission numéro 7MCED500020222-CV1.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-01-24 Embauche de Mathis Larivière à titre de chef d'équipe des surveillants de patinoires

ATTENDU l'installation de trois patinoires municipales ;

ATTENDU QUE les patinoires sont accessibles en soirée et la fin de semaine ;

ATTENDU l'intérêt d'embaucher un chef d'équipe des surveillants de patinoires pour la période hivernale 2023-2024 ;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'EMBAUCHER Mathis Larivière à titre de chef d'équipe des surveillants de patinoires (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour la saison hivernale 2023-2024, et ce au taux horaire de 18\$ et d'une prime de disponibilité et de gestion selon l'entente intervenue entre les parties.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-01-25 Embauche d'Elliot Sarrazin à titre de surveillant de patinoires

ATTENDU l'installation de trois patinoires municipales ;

ATTENDU QUE les patinoires sont accessibles en soirée et la fin de semaine ;

ATTENDU l'intérêt d'embaucher des surveillants de patinoire pour la période hivernale 2023-2024;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'EMBAUCHER Elliot Sarrazin à titre de surveillant de patinoire (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour la saison hivernale 2023-2024, et ce au taux horaire de 16\$ et d'une prime de disponibilité selon l'entente intervenue entre les parties.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-01-26 Embauche de Mathias Robichaud à titre de surveillant de patinoires

ATTENDU l'installation de trois patinoires municipales ;

ATTENDU QUE les patinoires sont accessibles en soirée et la fin de semaine ;

ATTENDU l'intérêt d'embaucher des surveillants de patinoire pour la période hivernale 2023-2024;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'EMBAUCHER Mathias Robichaud à titre de surveillant de patinoire (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour la saison hivernale 2023-2024, et ce au taux horaire de 16\$ et d'une prime de disponibilité selon l'entente intervenue entre les parties.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-01-27 Embauche d'Antoine Robichaud à titre de surveillant de patinoires

ATTENDU l'installation de trois patinoires municipales ;

ATTENDU QUE les patinoires sont accessibles en soirée et la fin de semaine ;

ATTENDU l'intérêt d'embaucher des surveillants de patinoire pour la période hivernale 2023-2024;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'EMBAUCHER Antoine Robichaud à titre de surveillant de patinoire (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour la saison hivernale 2023-2024, et ce au taux horaire de 16\$ et d'une prime de disponibilité selon l'entente intervenue entre les parties.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-01-28 Embauche de Fritz Desanges à titre de contremaître du Service des travaux publics

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste de contremaître du Service des travaux publics dûment publié le 13 novembre 2023 ;

ATTENDU l'entrevue effectuée le 18 décembre 2023 et la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU QUE le poste de contremaître relève de l'entente de travail des employés cadres;

ATTENDU l'échéance de l'entente de travail des employés cadres le 31 décembre 2023;

ATTENDU la pertinence de signer une entente de travail avec Fritz Desanges jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle entente de travail des employés cadres;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'EMBAUCHER Fritz Desanges à titre de contremaître du Service des travaux publics, poste cadre permanent et à temps plein;

D'AUTORISER le maire Bernard Daoust, et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer l'entente de travail de Fritz Desanges selon les conditions de travail convenues entre les parties;

QUE la date d'embauche est effective au 4 mars 2024, et ce conditionnellement à l'examen médical pré-embauche satisfaisant.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-01-29 Autorisation de signature – transaction - règlement du grief P6325-2022-

ATTENDU le grief P6325-2022-0001;

ATTENDU l'entente intervenue entre les parties;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil municipal accepte la transaction entre les parties;

QUE le maire Bernard Daoust, et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, le règlement du grief P6325-2022-0001.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-01-30 Acceptation des activités et événements 2024 du Service des loisirs, culture et vie communautaire

ATTENDU la volonté de la Municipalité d'offrir des activités et des événements aux citoyens ;

ATTENDU les estimations budgétaires 2024 pour la tenue de ces activités et événements ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'ACCEPTER la liste des activités et événements pour l'année 2024 telle que déposée à la présente séance municipale;

QUE les événements et dates indiqués sont sujets à changement ;

D'ABROGER la résolution numéro 2023-12-467.

Adopté à l'unanimité

2024-01-31 Demande de participation à La Semaine de la prévention des incendies - octobre 2024

ATTENDU l'invitation du ministère de la Sécurité publique pour La Semaine de la prévention des incendies qui se déroulera dans la première semaine d'octobre 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité a participé à cet événement dans le passé, en organisant une pratique d'évacuation et la tenue d'une porte ouverte à la caserne incendie;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'AUTORISER la participation du Service de sécurité incendie de Les Cèdres à La Semaine de prévention des incendies qui se déroulera dans la première semaine d'octobre 2024.

Adopté à l'unanimité

2024-01-32 Demande de participation à diverses activités du Service de sécurité incendie, civile et des premiers répondants pour l'année 2024

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie, civile et des premiers répondants a participé à plusieurs activités bénévolement en dehors de ces fonctions régulières tant sur son territoire qu'à l'extérieur dont la parade de la St-Patrick à Hudson et celle des pompiers de Pincourt, la fête de l'Halloween, le courrier des lutins du Père-Noël, la collecte de sang, la guignolée, etc.;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la participation du Service de sécurité incendie à des activités bénévoles au cours de l'année 2024;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'AUTORISER la participation bénévole des pompiers du Service de sécurité incendie de Les Cèdres aux activités 2024 sur recommandation du directeur de sécurité incendie, civile et des premiers répondants après approbation par le directeur général et greffier-trésorier, et d'utiliser le ou les camion (s) incendie selon l'évènement.

Adopté à l'unanimité

2024-01-33 Abrogation de la résolution numéro 2022-09-409 : levée partielle de l'interdiction de circuler sur la montée Léger

ATTENDU la résolution numéro 2022-09-409 levant la restriction relative à la circulation de véhicules routiers sur la montée Léger durant la période des travaux de reconstruction du pont d'étagement du chemin Saint-Dominique;

ATTENDU QUE les travaux sont exécutés;

ATTENDU le règlement numéro 459-2020 restreignant la circulation de véhicules routiers sur la montée Léger;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ABROGER la résolution numéro 2022-09-409.

Adopté à l'unanimité

Période de questions aux citoyens : 20h03 à 20h46

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2024-01-34 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h53.

Adopté à l'unanimité

Bernard Daoust
Maire

Jimmy Poulin
Greffier-trésorier